

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JUILET 2024

**Absentes : BOURDOIS Marie-Laure
LE ROY Maryline pouvoir à LE GOUX Jean Pierre**

Secrétaire de séance : JOURDEN Jean-Yves

1 – AMENAGEMENT SECURITE DU BOURG RESULTAT DE L' APPEL D'OFFRES

Un appel d'offres pour les aménagements de sécurité au bourg a été lancé en juillet. Il comporte 2 lots : le terrassement, la voirie et les réseaux d'une part et la signalisation horizontale et verticale d'autre part.

La commission travaux réunie le 31 juillet a retenu la proposition de l'entreprise Colas pour le lot 1 (voirie) d'un montant de 218 981.75 € HT (dont 138 720 € qui reviendront au Département pour la réfection de la Route Départementale n° 4). Le lot 2 de signalisation est attribué à l'entreprise BSM de Pordic pour un montant de 18 474.94 € et 50 580 € HT pour les 5 feux (3 feux micro régulés et 2 feux récompense) par son sous-traitant Allez et Cie.

2 – AMENAGEMENT SECURITE DU BOURG CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Des conventions doivent être passées avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement et la sécurisation du bourg.

- La première concerne les conditions d'Occupation du Domaine Public : elle autorise la commune à occuper le domaine public pour faire l'aménagement de la traversée du bourg sur la RD4.
- La seconde concerne la prise en charge à 100% de la couche de roulement en enrobés, par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg de Lanrodec.

3 – POINT SUR L'ÉCOLE

EVALUATION ECOLE

L'école a accueilli 2 évaluateurs extérieurs. En synthèse, il a été relevé que les différents acteurs sont attachés à l'école. L'évaluation devrait avoir lieu tous les 5 ans environ. Des CM1 et CM2 ont été rencontrés sur le temps méridien, sur la cour, sur la base du volontariat. Des partenaires (élus de la mairie, personnels communaux, AESH, parents...) ont également été rencontrés.

- Milieu social des élèves : l'IPS (Indice de Position Sociale) est de 101,5 soit 8 points au-dessous de l'Académie. La part des catégories défavorisées a tendance à augmenter, tout comme la part des classes favorisées...
- Les effectifs sont considérés comme stables.

Les 4 grandes thématiques et ce qu'il en ressort :

1/ Apprentissages et parcours des élèves

- Manque de formation pour les personnels (communaux et AESH) et les enseignantes par rapport aux élèves nécessitant des besoins spécifiques
- Poursuivre la pratique des équipes pédagogiques professionnelles qui gravitent autour des élèves à BEP (besoins éducatifs particuliers).

2/ Bien être et climat scolaire

- Les espaces cours sont bien distincts et appréciés des élèves
- Constat de bruit à la cantine : cela semble mieux depuis la mise en place de la charte et les aménagements de services qui tournent
- Le projet potager est apprécié
- Point d'attention sur les toilettes qui sont peu éclairés et dont le sol peut être glissant
- Le parking est peu éclairé (en fonction des saisons dans l'année)
- La zone herbeuse est appréciée

3/ Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement

- Bonne communication, grâce à l'outil ONE

4/ Environnement institutionnel

- Bon partenariat avec l'Amicale Laïque
- Une municipalité engagée pour son école
- Souhait de labellisation de l'école « développement durable »

EFFECTIFS 2024/2025

Effectifs prévus à la rentrée : prévision à 112 élèves
22 à 23 élèves dans chaque classe.

FRESQUE MURALE

Des devis vont être demandés à Emmanuel Pajot et IT Style (Mr Poher).

4 – PROPRIETE PROTHAIS – ACHAT DU TERRAIN PAR L'EPF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons sollicité l'EPF (Etablissement Public Foncier) afin de procéder à l'acquisition et au portage foncier d'une partie de la propriété de Mr et Mme Prothais sise au 4 rue de Ploumagoar.

L'EPF se propose d'acquérir les parcelles B 1235, B 732, B 733, B 734 et la parcelle B 1236 pour partie, soit une contenance cadastrée de 2428 m² (ou une emprise nette de 1900 m²) pour un montant de 27 581 € net vendeur. Ce montant est évalué sur la base de 15 € le m² mesuré graphiquement à 1900 m². Il pourra être réajusté suite à l'intervention du géomètre-expert. Les frais de géomètre incombent à l'EPF qui le fera supporter dans le décompte final à la Commune.

Les frais de géomètre sont évalués par le Cabinet Quarta à un montant de 2 315 € HT.

Le Conseil Municipal valide cette offre d'acquisition et autorise le Maire à signer tous documents en rapport avec celle-ci.

5 – DECLASSEMENT ET ALIENATION CHEMIN RURAL « LE QUINQUIS »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 mai au 29 mai. Celle-ci concernait le déclassement du chemin rural Le Quinquis situé en bordure des parcelles D 788, D 673, 674 et 676, parcelles appartenant à Mr et Mme Gallet Yves en vue de l'acquisition du chemin par Mr et Mme Gallet.

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur :

- L'acquisition des parcelles D 1175 et 1176 soustraites de D 1174 par Mr et Mme Gallet Yves au tarif de 5 € net le m². Les acquéreurs prendront à leur charge les frais de bornage, de géomètre et de notaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Donne un avis favorable,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour exécuter la présente décision, à effet de signer tout acte authentique.

6 – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TOIT DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie ainsi que les rapports d'études afférents à cette nouvelle installation.

La production permettrait de répondre aux besoins partiels sur l'année pour la mairie et les salles polyvalentes.

L'installation sur 80 m² en toiture mairie représente une puissance crête de 17,8 kwc dans les possibilités d'aujourd'hui, l'excédent sur la base des tarifs d'aujourd'hui serait revendu 0.0765 € le kwh soit à l'année un revenu estimé à 1000 €. L'auto-consommation, au tarif d'aujourd'hui, facturée 0.24 cts permet une économie complémentaire estimée à 1700 €.

La bibliothèque et la salle d'expositions peuvent être raccordées sur le même comptage. L'installation sera équipée d'un onduleur permettant le couplage avec du stockage de l'excédent à moyen terme.

L'étude prévoit le retour sur investissement en 5-6 ans.

Des précisions sont attendues sur les devis respectifs autour de 18 à 20 000 € HT avec une subvention sollicitée auprès d'ENEDIS par l'installateur autour de 3 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'étude
- Donne pouvoir au Maire et à la Commission de réaliser l'investissement et de retenir l'entreprise.

7 – DESIGNATION DES REPRESENTANT AU GROUPE DE TRAVAIL ZAER

Leff Armor communauté travaille à la définition de son schéma directeur des EnR depuis juin 2023. Les phases de diagnostic et de concertation citoyenne ont permis au groupe de travail des élus du Leff Armor Communauté de se positionner sur un scénario émergent de développement de ces énergies sur le territoire.

Par ailleurs, la loi APER de mars 2023 impose aux communes de désigner des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire.

Une relève des ZAER est prévue fin novembre 2024, avec au préalable pour les communes, différentes étapes à respecter, notamment une concertation du public et la prise d'une délibération.

Leff Armor communauté nous propose un accompagnement sur la base des travaux du schéma directeur, avec l'aide du bureau d'études EO – Energies Ouvertes afin de nous aider à faire cette désignation sur notre commune.

Un groupe de travail spécifique se réunira le jeudi 5 septembre en vue de travailler sur des cartes à l'échelle communale éditées par le bureau d'études figurant les potentiels issus du diagnostic SDEnR.

Le Conseil Municipal désigne 4 représentants :

- Alain Guillou
- Jean-Yves Jourden
- Joseph Baron
- Aurélie Saintillan.

8 – ACHAT D'UNE COMBINAISON DE PROTECTION CONTRE LES FRELONS

Monsieur LARVOR Dominique, référent frelons, nous fait part d'un devis pour l'achat d'une combinaison guêpes et frelons auprès de la Société « une saison aux abeilles » de Saint-Agathon.

Le montant du devis s'élève à 525 € HT.

9 – SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE ROUTES PERPENDICULAIRES A LA RD4

Afin de poursuivre les travaux de sécurisation routière, le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BSM qui propose le marquage au sol et la fourniture de panneaux pour 14 routes perpendiculaires à la RD4.

Ces travaux de signalisation concerneront les sorties de voies suivantes :

- Venelle de Kersteun / Rue de Coat Frost
- Pont Fine / vers N12
- Le Guern
- Coat An Doc'h / entreprise Rousseau
- Lotissement de Bellanger
- Kergoust
- Guerfoucault
- Le Quinquis
- Senven / abribus
- Goas Faven
- Goudelaire
- Bourg / route de Ploumagoar
- Bourg / cimetière
- Parking de la Mairie

Le montant du devis est de 3 834.24 € HT.

10 – QUESTIONS DIVERSES

PARTIE OUEST DU TERRAIN PROTHAIS

La partie Ouest du Terrain Prothais pourrait être affectée pour la création de lots constructibles dont 3 lots pour les particuliers et 2 pavillons Terres d'Armor Habitat comprenant 2 logements T3 et T4.

Voir si l'ADAC pourrait nous guider sur cet aménagement.

TERRAIN PRIDO

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une partie de la parcelle B 982 soit environ 3000 m² située à Pont Léan est constructible actuellement mais devrait passer en non constructible avec le nouveau PLUiH. Il est en discussion avec les propriétaires pour les inciter à vendre à la Commune ou à un promoteur pour y créer rapidement des terrains à bâtir.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des Associations organisé par le Leff Armor Communauté aura lieu le 31 août à Lanvollon et le 7 septembre à Coat An Doc'h à Lanrodec.

REPAS DU 11 NOVEMBRE

La date retenue pour le repas de Commémoration du 11 novembre au Moulin de Lanrodec est celle du lundi 11 novembre.